

# ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation  
de l'accréditation, de la sécurité et qualité  
des produits et services

## ILNAS-EN 50360:2017/A1:2023

### **Norme de produit pour démontrer la conformité des dispositifs de communication sans fil aux restrictions de base et aux valeurs**

Product standard to demonstrate the  
compliance of wireless communication  
devices, with the basic restrictions and  
exposure limit values related to human

Produktnorm zum Nachweis der  
Übereinstimmung von schnurlosen  
Kommunikationsgeräten mit den  
Basisgrenzwerten und

08/2023



## Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 50360:2017/A1:2023 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 50360:2017/A1:2023.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

### **CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR**

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN 50360:2017/A1:2023

**NORME EUROPÉENNE** **EN 50360:2017/A1**  
**EUROPÄISCHE NORM**  
**EUROPEAN STANDARD**

Août 2023

ICS 33.070.01

Version française

**Norme de produit pour démontrer la conformité des dispositifs  
de communication sans fil aux restrictions de base et aux  
valeurs limites d'exposition relatives à l'exposition des personnes  
aux champs électromagnétiques dans la plage de fréquences de  
300 MHz à 6 GHz: Dispositifs utilisés à proximité de l'oreille**

Produktnorm zum Nachweis der Übereinstimmung von schnurlosen Kommunikationsgeräten mit den Basisgrenzwerten und Expositionsgrenzwerten für die Exposition von Personen gegenüber elektromagnetischen Feldern im Frequenzbereich von 300 MHz bis 6 GHz: Geräte, die in enger Nachbarschaft zum Ohr benutzt werden

Product standard to demonstrate the compliance of wireless communication devices, with the basic restrictions and exposure limit values related to human exposure to electromagnetic fields in the frequency range from 300 MHz to 6 GHz: devices used next to the ear

Le présent amendement A1 modifie la Norme Européenne EN 50360:2017. Il a été adopté par le CENELEC le 2023-07-31. Les membres du CENELEC sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à l'amendement.

Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du CEN-CENELEC Management Centre ou auprès des membres du CENELEC.

Le présent amendement existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CENELEC dans sa langue nationale, et notifiée au CEN-CENELEC Management Centre, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CENELEC sont les comités électrotechniques nationaux des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



Comité Européen de Normalisation Electrotechnique  
Europäisches Komitee für Elektrotechnische Normung  
European Committee for Electrotechnical Standardization

**CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles**

© 2023 CENELEC Tous droits d'exploitation sous quelque forme et de quelque manière que ce soit réservés dans le monde entier aux membres du CENELEC.

Réf. n° EN 50360:2017/A1:2023 F

## Sommaire

Avant-propos européen .....	3
1 Modification de l'avant-propos européen .....	4
2 Modification de l'Article 1 "Domaine d'application" .....	4
3 Modification de l'Article 2 "Références normatives" .....	4
4 Modification de l'Article 3 "Termes et définitions" .....	4
5 Modification de l'Article 4 "Conditions d'exposition" .....	4
6 Modification de l'Article 5 "Limites normatives" .....	5
7 Modification de l'Article 6 "Evaluation de la conformité" .....	5
8 Modification de l'Article 7 "Incertitude de l'évaluation" .....	5
9 Modification de l'Article 8 "Documentation" .....	6
10 Modification des Annexes .....	7
11 Modification de la Bibliographie .....	8